Réf. Farde e-Assemblées : 2721934

N° OJ : **24**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Mont-de-Piété.- Caution solidaire de la Ville pour un montant de 3.000.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la loi du 30 avril 1848 reorganisant les Monts-de-Piete;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété de Bruxelles tel qu'adopté par le Conseil communal du 7 septembre 2020 ;

Vu que le Mont-de-Piété doit recourir au financement externe des encours clients à court et à moyen terme afin d'assurer la continuation de son activité de prêt-sur-gage ;

Vu que le Conseil communal de la Ville de Bruxelles, en date du 12/12/2022, a déclaré se porter caution solidaire en faveur de la banque KBC pour :

- un prêt de type bullet loan de 7.500.000 EUR pour une durée de 5 ans ;
- des avances à terme fixe ATF ("straight loans") pour un montant maximal de 5.000.000 EUR et une durée de 5 ans ;

Considérant que, en date du 12/01/2023, l'autorité de tutelle a donné son accord pour cette décision ;

Vu que le Conseil communal de la Ville de Bruxelles, en date du 12/06/2023, a déclaré se porter caution solidaire en faveur de la banque KBC pour :

- des avances à court terme pour un montant maximal de 3.000.000 EUR pour la période 01/07/2023 au 31/12/2027 - ligne supplémentaire ;

Considérant que, en date du 17/07/2023, l'autorité de tutelle a donné son accord pour cette décision ;

Vu que le Conseil communal de la Ville de Bruxelles, en date du 01/07/2024, a déclaré se porter caution solidaire en faveur de la banque ING pour :

- des crédits de caisse pour un montant maximal de 3.000.000 EUR pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2027 - ligne supplémentaire bis ;

Considérant que, en date du 29/07/2024, l'autorité de tutelle a donné son accord pour cette décision ;

Vu la nécessité pour le Mont-de-Piété de prévoir à temps les moyens de financements externes pour pouvoir répondre aux besoins futurs éventuels de la population ;

Vu qu'au 1 juin 2026 l'utilisation des lignes de crédit s'élève à 17,9 millions d'euros et que les encours ne cessent d'augmenter ;

Vu que sur base de ce qui précède, le Conseil d'administration du Mont-de-Piété, en sa session du 23 mai 2026, a pris la décision d'approuver le lancement d'un marché supplémentaire afin d'obtenir une ligne de crédit court terme additionnelle pour 3 millions d'euros sous forme de crédits de caisse se terminant fin décembre 2027 afin d'atteindre une capacité d'emprunt à court et moyen terme à concurrence de 21,5 millions d'euros ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Mont-de-Piété du 18/06/2026 après consultation du marché d'attribuer le marché à KBC et de solliciter la garantie de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la caution solidaire de la Ville de Bruxelles est nécessaire pour cette opération

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : prendre connaissance de la délibération du Conseil d'Administration du Mont-de-Piété du 18/06/2026.

Article 2 : déclarer se porter irrévocablement caution solidaire envers la banque KBC, tant en capital qu'en intérêts, pour des crédits de caisse pour 3 millions d'euros et pour une durée de 1,5 ans (période indicative du 01/07/2026 au 31/12/2027).

Article 3 : adopter la convention de cautionnement.

Annexes :

Décision Conseil d'Administration du 18-06-2026 du Mont-de-Piété (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

convention de cautionnement (Consultable au Secrétariat des Assemblées)